



AVIS DE LA CLE

Régularisation du plan d'eau « Arfeuilles » situé à Prondines (63)

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à la demande de régularisation du plan d'eau « Arfeuilles » situé sur la commune de Prondines, la DDT 63 a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 23 avril 2018, expédié le 26 avril 2018 et reçu le 30 avril 2018.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date de transmission du dossier, soit jusqu'au 10 juin 2018 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Le dossier a été présenté aux membres du Bureau le 31 mai 2018.

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau de la CLE :

- **Déplorent que l'arrête portant autorisation du dit plan d'eau ait été délivré le 23 mai 2018 avant même la fin de la période de consultation.**
- **Soulignent la volonté du pétitionnaire et de son acquéreur à vouloir se mettre en conformité avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Sioule.**
- **Considèrent que le projet n'est que partiellement compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne. La prise d'eau est largement surdimensionnée par rapport au strict volume nécessaire.** La prise d'eau dimensionnée sur la base du 1/3-2/3 suivie d'une canalisation de Ø200 mm autorise le prélèvement à 45 L/s. Le strict volume nécessaire au bon fonctionnement du plan d'eau n'a pas été étudié. Les besoins peuvent être estimés comme suit : 4 L/s/ha pour couvrir les pertes par évaporation et 10 L/s/ha pour couvrir les besoins des populations en cyprinidés (renouvellement en oxygène, maintien d'une température correcte, ...). Ainsi, sur cette base, le strict volume nécessaire au besoin peut être estimé à 10 L/s.

La CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS RESERVE
à la demande de régularisation du plan d'eau « Arfeuilles » situé à Prondines.

Réserve

- Limiter un prélèvement maximal de 10 L/s correspondant au strict volume nécessaire

EN CONCLUSION

Ebreuil, le 31 mai 2018

Pascal ESTIER

Président de la CLE

